



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS ANNÉE 2010-2011

Plan d'action gouvernemental pour
LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE (PSIS) 2010-2015

TITRE DE LA MESURE	Poursuivre les travaux du Comité consultatif des Premières Nations et des Inuits relatif au marché du travail	N° DE LA MESURE	2.12
ORIENTATION DU PSIS	Valoriser le travail et favoriser l'autonomie des personnes		
MINISTÈRE OU ORGANISME RESPONSABLE	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)		

DESCRIPTION DE LA MESURE	
<input type="checkbox"/>	Reconduction ou bonification d'une mesure du Plan d'action 2004-2010
<input type="checkbox"/>	Nouvelle mesure (non inscrite dans le document du PSIS 2010-2015 lancé en juin 2010)
<p>Créé en décembre 2009, le Comité consultatif des Premières Nations et des Inuits réunit 12 membres. Il est composé de six représentants autochtones, dont quatre représentant des ententes administratives relatives au développement de l'emploi dans les différentes communautés avec le gouvernement fédéral et deux autres représentant le milieu de l'éducation et la société civile, d'un représentant d'une association de travailleur et de trois représentants gouvernementaux (Commission des partenaires du marché du travail [CPMT], MESS, Service Canada).</p> <p>Le Comité consultatif a comme mandat de proposer à la CPMT, au MESS et à Emploi-Québec de nouvelles pistes d'action, des stratégies, des initiatives diverses à expérimenter ou à implanter dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'emploi des membres des communautés autochtones et inuites du Québec.</p>	

ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE LA PÉRIODE
<p>Le Comité consultatif a poursuivi ses activités de mise en œuvre, car la première entente de subvention en 2009-2010 couvrait une période de quatre mois seulement.</p> <p>Le comité a tenu cinq rencontres au cours de l'année 2010-2011. Le taux de participation aux réunions du comité a été de 90,5 %.</p> <p>Les membres ainsi que le nouveau coordonnateur se sont approprié l'information relative au mandat, aux responsabilités et aux modes de fonctionnement du comité.</p> <p>Les activités du comité ont surtout porté sur sa mise en œuvre. Par exemple, ce dernier a procédé à l'élaboration du cadre de référence du Comité consultatif en élaborant des règles de fonctionnement. Ces rencontres ont aussi porté sur l'examen de son rôle et de ses fonctions auprès de la CPMT, et sur la connaissance des membres entre eux.</p> <p>Les membres du comité ont convenu de faire un portrait de la clientèle et ensuite de prioriser les préoccupations à l'égard de la clientèle.</p> <p>Ils ont aussi commencé le travail relatif à la création d'un site Internet.</p> <p>Le comité a été présent à quelques événements, dont le Forum sur l'industrie forestière et un Colloque sur la mixité au travail, afin de se faire connaître et d'élargir ses connaissances et son réseau de partenaires.</p>

COÛT DE LA MESURE
2009-2010 : 50 096 \$
2010-2011 : 85 619 \$

CLIENTÈLE REJOINTE
2009-2010 : s. o.
2010-2011 : Douze membres participent au Comité consultatif. Ils représentent 11 nations réparties dans 14 villages inuits et 41 communautés des Premières Nations.

ÉTAPES À VENIR
<ul style="list-style-type: none"> • Définir la problématique de la clientèle et déterminer les éléments prioritaires ainsi que les préoccupations. • Créer le site Internet du comité. • Mieux connaître l'offre de service d'Emploi-Québec à l'égard de la clientèle autochtone. • Produire un premier avis sur l'adéquation formation emploi pour la main-d'œuvre autochtone. • Faire la promotion du comité.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

ADS

Cette mesure est désignée ADS dans le PSIS Cette mesure n'est pas désignée ADS